

Numéro de l'acte	2025-93-RHKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.2.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-93

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : PERSONNEL COMMUNAL — CREATION DE POSTES — MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR:

Monsieur Thierry MERCIER Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2313-1, R 2313-3 et R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L 313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu les mouvements des effectifs (recrutements, promotion interne, avancements de grade),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 septembre 2025,

Il est proposé de réactualiser ce tableau, en vue de l'adapter aux profils de poste recherchés et aux besoins des services.

Les créations de poste suivantes sont ainsi envisagées :

Ouverture de trois postes d'adjoint technique à temps complet (catégorie C cadre d'emplois des adjoints techniques) ;

Après avis favorable du comité social territorial du 16 septembre 2025, les transformations suivantes sont envisagées en corrélation avec les derniers mouvements du personnel en juillet et août 2025 :

- suppression de deux postes d'attaché principal à temps complet ;
- suppression d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet ;
- suppression d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet ;
- suppression d'un poste de rédacteur à temps complet ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : MET A JOUR le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre selon les éléments ci-dessus.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Votes favorables
 Votes défavorables
 Abstentions

Fait à ARQUES Le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance, Stéphanie BODDAERT Le Maire, Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture te. 1.001...2025. et publication ou

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

<u>Effectif du Conseil Municipal :</u> Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT — Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.